SPASER 2

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

LA RÉGION DÉVELOPPE UNE APPROCHE DURABLE

centre-valdeloire.fr

Achats & TERRITOIRE RESPONSABLES

RÉGION CENTRE VAL DE LOIRE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE P4

LES ENJEUX DU SPASER 2 ET SES CHANTIERS PHARES P5

A - UN SPASER ENCORE PLUS OPÉRATIONNEL P5

I - Un SPASER en prise directe avec les objectifs du mandat P5

II - L'association plus forte des directions P5

B - UN SPASER MIEUX PARTAGÉ P6

I - L'implication des élus, du management et la formation des acteurs P6

II- La nécessité de communiquer davantage en interne et en externe P6

LES AXES DU SPASER 2 P7

A - L'EMPLOI P7

I - L'intégration des transitions écologiques dans les nouvelles approches du Plan Régional de Formation (PRF) P7

II - L'orientation des marchés de formation vers les secteurs en tension en lien avec les compétences régionales P7

III - La réduction de l'empreinte carbone de la formation professionnelle P8

IV - La valorisation des réponses des organismes de formation aux enjeux responsables P8

V - L'élargissement du périmètre des marchés concernés par la dimension sociale P8

VI - L'amélioration de la connaissance des acteurs de l'économie sociale et solidaire P9

VII - La mise en œuvre de mesures en faveur de l'égalité femmes/ hommes dans les P9

B - LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE P9

I - L'amélioration de la connaissance des acteurs de l'économie circulaire P9

II - L'amélioration de la performance énergétique et carbone des bâtiments de la Région P10

III - Le développement de l'approvisionnement issu de l'agriculture locale P11

IV - La réduction de l'impact environnemental du numérique P11

C - LE TRANSPORT DÉCARBONÉ : ACCOMPAGNER LA MOBILITE DE DEMAIN P12

I - Une approche par les usages P12

II - L'accompagnement de la transition écologique des opérateurs de transport P12

III - La décarbonation de la flotte automobile P13

L’AMPLIFICATION DES ACQUIS DU SPASER 1 P14

A - LE RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DE L’ENVIRONNEMENT **P14**

B - LA RÉDACTION D’UN RÉFÉRENTIEL DE CRITÈRES ET DE CLAUSES RESPONSABLES POUR CHAQUE FAMILLE D’ACHAT **P15**

LE PLAN DE CONDUITE DU CHANGEMENT P16

A - LA DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE D’UN PLAN DE COMMUNICATION ET DE FORMATION **P16**

B - L’INTÉGRATION DE L’ATTEINTE DES OBJECTIFS D’ACHAT DURABLE DANS LE RÉFÉRENTIEL EMPLOIS **P17**

C - LE RENFORCEMENT DES DOMAINES D’INTERVENTION DE LA FONCTION ACHAT ET MARCHÉS **P17**

LES INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI ET D’ÉVALUATION P18

A - GOUVERNANCE DYNAMIQUE DE SUIVI, MODIFICATION ET ÉVALUATION DU SPASER 2 **P18**

B - DES INDICATEURS REVUS POUR UNE PLUS GRANDE LISIBILITÉ DES IMPACTS **P18**

PRÉAMBULE

Traités comme une politique publique à part entière, les achats de la Région Centre-Val de Loire représentent environ 300 millions d'euros de marchés, auxquels s'ajoutent chaque année des projets d'achats spécifiques (opérations et investissements) : convention de transport ferroviaire, construction de centre de maintenance ferroviaire…, représentant plusieurs centaines de millions d'euros supplémentaires.

Par la formalisation d'un premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER 1) en 2017, complété par un document cadre précisant sa stratégie achats élaboré en 2018,la Région s'est lancée dans une **démarche volontariste d'intégration du développement durable dans ses achats.**

Construit autour d'une vingtaine de chantiers opérationnels, le premier SPASER a contribué en partie à l'**obtention du label RFAR** (Relations Fournisseurs et Achats Responsables) norme ISO 20 400 en 2020 et à son renouvellement dans le cadre du programme d'amélioration continue en 2021 et 2022.

Au-delà de la réponse à une obligation réglementaire et alors que seulement 8 Régions sur 13 se sont engagées dans la mise en œuvre d'une stratégie achats responsables, le SPASER constitue le document politique de référence sur lequel se fondent **les actions des services marchés publics et achats dans l'accompagnement des politiques publiques régionales et des directions** qui ont la charge de les mettre en œuvre.

Par ailleurs, dans le sillage de l'Accord de Paris sur le réchauffement climatique qui vise à atteindre la neutralité carbone en 2050, **la région Centre-Val de Loire a engagé la COP régionale dès 2019.**

Le SPASER 2 s'inscrit donc dans cette dynamique ambitieuse engagée par la collectivité.

LES ENJEUX DU SPASER 2 ET SES CHANTIERS PHARES

A UN SPASER ENCORE PLUS OPÉRATIONNEL

I - Un SPASER en prise directe avec les objectifs du mandat

Dans le cadre du lancement de ce nouveau SPASER (2023-2027), la Région a souhaité dépasser le triptyque initial (« responsabilité économique », « responsabilité sociétale » et « responsabilité environnementale ») **afin de privilégier une démarche collective** éclairant la contribution des achats et des marchés publics à l'atteinte des objectifs de la mandature **en réponse à 3 priorités politiques** :

1. **L'emploi et la formation professionnelle** face aux défis des transformations sociales, économiques, climatiques et technologiques ;
2. **La transition écologique et énergétique** pour faire face à l'urgence climatique ;
3. **Le transport décarboné**

II - L'association plus forte des directions

La nouvelle architecture du SPASER prône une approche transversale plus soutenue permettant d'associer et impliquer davantage les directions en identifiant :

- Les leviers applicables aux marchés et achats ;
- Le **rôle des directions dans le portage d'objectifs du SPASER 2 à l'échelle de la collectivité**, en lien avec d'autres directions.

Dès lors, dans le cadre de ce deuxième SPASER, les directions particulièrement impliquées auront un rôle stratégique : « **j'informe** » et opérationnel dans le portage et la mise en œuvre du SPASER « **j'agis** ».

Ce SPASER 2 se fonde également sur la **création et le partage d'outils plus opérationnels et déclinés par domaine d'achat**.

Enfin, pour assurer l'appropriation du SPASER 2 par les équipes de la collectivité, il s'agira de déployer un **plan de conduite du changement** afin de renforcer es compétences et la communication.

B UN SPASER MIEUX PARTAGÉ

I - L'implication des élus, du management et la formation des acteurs

Les élus ont été associés à la construction, puis seront associés à la validation et au suivi du SPASER 2, qui donne l'opportunité de travailler sur une **gouvernance élargie, associant des partenaires extérieurs**.

Par ailleurs, les dernières évolutions réglementaires et les enjeux opérationnels associés nécessitent de définir et mettre en œuvre un **plan de formation**.

En effet, l'amélioration continue passe par une **promotion des achats publics responsables**, qui vise à **transformer l'expérience achats**, parfois vécue comme imposée, en une expérience de construction conjointe des solutions créatrices de valeur ajoutée durable au service des politiques régionales.

II - La nécessité de communiquer davantage en interne et en externe

A la suite du premier SPASER, le maintien d'une dynamique dans le temps nécessite de communiquer davantage en interne et en externe auprès des partenaires et opérateurs économiques en déployant les leviers suivants :

- Un plan annuel fondé sur des communications régulières en interne et auprès des partenaires et organisations professionnelles ;
- Des échanges avec les fournisseurs lors des démarches de sourçage et d'évaluations croisées, ou de rencontres ;
- La mobilisation des relais d'information représentés par les satellites de la collectivité dans la promotion et le partage des bonnes pratiques à l'échelle du territoire ;
- La mise en place d'une cellule d'accompagnement des TPE, PME du territoire pour mieux répondre aux enjeux de nos marchés ;
- La mise en place d'un observatoire de l'achat public responsable régional où il s'agirait de définir une communication publique des résultats.

Il s'agit de déployer des politiques et actions lisibles dont l'impact est perceptible par les usagers, les partenaires et les opérateurs économiques

LES AXES DU SPASER 2

A L'EMPLOI

I - L'intégration des transitions écologiques dans les nouvelles approches du Plan Régional de Formation (PRF)

Le Programme régional de formation (PRF) 2021/2024 permet d'**intégrer les Transitions Écologiques** (TE) dans les marchés «Parcours Métiers », avec une identification des besoins de compétences en transverse (impact des TE sur tous les métiers) et en spécifique (métiers « verts »).

Cette démarche sera pérennisée et étoffée après 2024 jusqu'en 2028 lors du prochain Plan Régional de Formation afin d'accompagner **les organismes de formation pour qu'ils intègrent ces priorités dans les éléments pédagogiques**, sur l'axe des nouveaux métiers émergents ainsi que sur celui des nouvelles pratiques professionnelles.

L'objectif est d'**augmenter le nombre de formations** pour les métiers associés aux enjeux du développement durable.

II - L'orientation des marchés de formation vers les secteurs en tension en lien avec les compétences régionales

Dans le cadre des consultations lancées par la Région, la collectivité a identifié des **problématiques relatives au manque de main d'œuvre et compétences** touchant certains secteurs en tension (transport, restauration…).

Pour répondre à ces besoins spécifiques à certains secteurs et métiers, la Région a lancé depuis le dispositif **«DEFI»** (Développer l'Emploi par des Formations Inclusives) qui vise à **proposer des parcours qualifiants vers l'emploi, renouvelés dans leur contenu au regard des besoins de l'économie en temps réel et de façon prospective.**

L'objectif du SPASER 2 est de continuer à développer le lien entre les carences et manques observés par les directions dans leurs

consultations et la réalisation d'actions de formation ciblées afin d'**améliorer les offres des opérateurs économiques en favorisant le recrutement et la formation des salariés.** Ce type de démarche est d'ailleurs déjà en cours pour les formations touchant le secteur du transport scolaire, les opérateurs économiques faisant face à une pénurie de chauffeurs.

III - La réduction de l'empreinte carbone de la formation professionnelle

Cette démarche participe à l'identification des futures orientations du prochain Plan Régional de Formation (PRF).

Dans le cadre de l'accompagnement proposé aux organismes de formation, la Région s'engage dans une démarche «diagnostic carbone » par étapes :

- Proposer la prise en charge de « diagnostics carbone » pour un panel de 12 organismes de formation afin de les mobiliser ou les doter de plans d'actions ;
- Apprécier via une calculette le poids carbone du secteur de la formation en région, définir un plan d'actions régional et outiller les choix dans le prochain PRF, par exemple : augmenter les exigences et la notation sur ce sujet, définir un objectif régional de baisse de cet impact carbone du secteur formation en région, etc.

IV - La valorisation des réponses des organismes de formation aux enjeux responsables

Pour valoriser l'amélioration des pratiques et la mise en œuvre de mesures en faveur du développement durable par les organismes de formation, la Région introduit dans ses consultations **un critère valorisant la transition écologique et énergétique dans les grilles de cotation des consultations**.

Cette démarche se veut progressive et sera requestionnée lors du renouvellement du prochain PRF afin d'identifier d'autres leviers plus intégrés, par exemple la mise en œuvre de clauses d'exécution permettant d'impliquer davantage les organismes de formation en dépassant la seule réponse aux consultations.

V - L'élargissement du périmètre des marchés concernés par la dimension sociale

Il s'agit pour les directions d'identifier le potentiel avant publication de la consultation ou, le cas échéant, de justifier l'impossibilité de déployer un critère ou une clause sociale dans le marché.

Pour aller plus loin, la mise en place pour chaque dossier de la fiche «Mon projet d'achat responsable », utilisée lors de la validation de la stratégie d'achat responsable doit permettre **d'augmenter le périmètre des marchés concernés par l'intégration de la dimension sociale en adaptant l'approche par nature d'achat**.

Ainsi, au-delà des heures d'insertion, il s'agit d'exploiter **d'autres dispositifs** (exemple : accompagnement de jeunes en décrochage scolaire, recours à un apprenti ou alternant pour les besoins de la direction…) et élargir la palette des critères utilisés dans la sélection des offres : taux d'absentéisme, taux de redondance, parité, etc

VI - L'amélioration de la connaissance des acteurs de l'économie sociale et solidaire

La Région a l'objectif de déployer des outils, par exemple des cartographies, afin d'identifier les **acteurs de l'économie sociale et solidaire** en se fondant sur deux sources :

• Les cartographies existantes et données de l'open data (ex. : CARTECO) ;

• Les données disponibles auprès des **partenaires de la collectivité** (France Active, URSCOP (Scop et Scic) et CRESS).

Cet effort de cartographie doit permettre à la fois d'identifier et partager cette connaissance avec les agents impliqués dans l'acte d'achat et d'accroître **le recours aux fournisseurs de l'ESS.**

Au-delà de l'identification des acteurs, il s'agit également de **définir chaque année, un plan d'actions concret avec les référents et têtes de réseaux de ce secteur**.

VII - La mise en œuvre de mesures en faveur de l'égalité femmes/hommes dans les marchés publics

Pour répondre aux exigences fixées par la loi n°2014-873 du 4 août 2014, prévoyant des sanctions éventuelles contre les entreprises qui pourraient se voir privées ou interdites de commandes publiques, en cas de non-respect de l'égalité réelle entre les hommes et les femmes, il s'agit de mettre en œuvre les leviers suivants :

- Des critères de sélection des offres dédiés à la promotion de pratiques vertueuses en matière d'égalité professionnelle ;
- Des clauses d'exécution en permettant la mise en place de plans de progrès avec les titulaires.

Ce volet étant nouveau, il s'appliquera dans un premier temps sur des **achats ciblés** par la direction des achats, en collaboration avec les directions concernées.

B LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

I - L'amélioration de la connaissance des acteurs de l'économie circulaire

Pleinement investie dans **l'atteinte des objectifs fixés par le Plan National pour des Achats Durables** (PNAD) 2021-2025, la Région a particulièrement avancé dans le **domaine de la prévention et gestion des déchets.**

Ainsi et depuis 2019, le **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets** (PRPGD) constitue le volet « déchets - économie circulaire » du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Il est complété par le **Plan Régional d'Action en faveur de l'Économie Circulaire** (PRAEC).

Au cours de l'élaboration de ce plan, il a été constaté **un manque de connaissance des acteurs,** notamment impliqués dans la passation de marchés publics.

C'est pourquoi, dans le cadre du **projet «AGIRE»,** la collectivité a créé un **portail relatif à la gestion des déchets en région Centre-Val de Loire** regroupant les informations des prestataires régionaux de la collecte, de la valorisation et du traitement des déchets.

Forte de cette première réalisation et d'outils décisionnels intelligents, la Région a l'objectif de déployer ce type de cartographie afin d'identifier d'autres **acteurs de l'économie circulaire** au-delà du secteur des déchets.

Cet effort de cartographie doit permettre à la fois d'identifier et partager cette connaissance avec les agents impliqués dans l'acte d'achat et **d'accroître le recours aux fournisseurs issus de l'économie circulaire et de définir chaque année, un plan d'actions concret avec les référents et têtes de réseaux de ce secteur.**

Via une cartographie interactive, il est possible d'identifier les acteurs locaux. La recherche est réalisée selon deux critères : nature des déchets, localisation.

II - L'amélioration de la performance énergétique et carbone des bâtiments de la Région

En matière de conception et passation des marchés de travaux, les actions menées portent sur plusieurs niveaux :

• Étudier de **nouvelles opportunités** lors du **renouvellement des installations de production** (ex. : extension d'un réseau de chaleur urbain) ;

• Développer et promouvoir le recours aux **matériaux biosourcés et bois** ;

• Valoriser les **approches et méthodologies favorisant le sourcing et l'innovation** (ex. : ouverture à variante, achats d'innovation, partenariat d'innovation) dans les marchés de maîtrise d'œuvre (critère de sélection des offres). Cette démarche s'inscrit dans la **poursuite et le renforcement des programmes du Contrat d'Optimisation des Energies du Parc Immobilier – COEPI** - et l'atteinte des objectifs suivants :

- Baisse de plus de 40% des consommations d'énergie entre 2010 et 2030 pour les lycées (périmètre global) ;
- Baisse de plus de 49% des émissions de GES entre 2015 et 2030 (en lien avec la SNBC) ;
- Objectif de 100% des lycées avec une émissivité inférieure à 5 kgéqCO2/m² en 2030.

En effet, depuis 2021, dans le cadre d'un **programme conclu par un contrat de performance énergétique pour les lycées** (CPE) la Région a décidé d'investir dans la rénovation énergétique des lycées. Sur les deux premières années du programme, plusieurs types de travaux sont réalisés :

- La modernisation de 60 % des chaufferies (les chaudières à fioul seront notamment remplacées par des chaudières à gaz ou à bois) ;
- La modernisation de la moitié des installations de ventilation pour améliorer la qualité de l'air ;
- La pose de 35 000 m² d'isolant thermique ;
- L'installation de 1 500 m² de panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments.

Cette démarche engagée en fin de SPASER 1 a vocation à se poursuivre dans le nouveau SPASER en adossant :

1. Une **mission complémentaire de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lycées**, mise en œuvre après un marché public dédié passé en 2022 ;
2. Des **projets de végétalisation** dans les lycées (« re naturalisation ») ;
3. La contractualisation d'un CPE supplémentaire pour plus de 20 lycées de la Région.

Enfin, il s'agit également **d'orienter l'achat d'énergie en intégrant des enjeux de décarbonation** : recours à l'électricité verte et aux énergies alternatives avec **100% de contrats d'électricité verte et biométhane à horizon 2030.**

III - Le développement de l'approvisionnement issu de l'agriculture locale

Outre les investissements menés au service du bâti et des espaces de vie au sein des lycées, il s'agit également **d'accentuer l'approvisionnement local des produits issus de l'agriculture dans les cantines** : 100% local ; 50% bio. En effet, depuis 2012 et la réalisation d'un inventaire de l'ensemble des produits ou recettes qui constituent « son patrimoine culinaire », la Région promeut l'approvisionnement local dans les marchés de denrées alimentaires.

Par ailleurs, parallèlement à la structuration des filières, la création **d'une marque collective régionale alimentaire depuis le 1er janvier 2021, «© du Centre** », référence déjà plus de 2000 produits et fédère 180 entreprises de la région Centre-Val de Loire. Ce socle constitue désormais une base de développement de **bonnes pratiques et leviers d'achat pour favoriser l'approvisionnement local** (ex. : accompagnement des gestionnaires dans les lycées) en lien avec les actions menées par les chambres d'agriculture et BioCentre.

Ainsi, dans le cadre du nouveau SPASER, 2 actions sont prévues :

1. Analyser l'opportunité de proposer une **offre via la centrale Approlys Centr'Achats**, par la mise en œuvre de marchés dédiés pour les adhérents et l'accompagnement par un acheteur spécialisé ;
2. Améliorer la **connaissance des producteurs locaux**, les faire connaître des utilisateurs et les animer notamment **en filière**, afin de les mobiliser sur nos marchés publics.

En parallèle, il s'agit également d'utiliser la commande publique comme levier, notamment par le travail conjoint avec les fournisseurs afin de **contribuer au plan de déploiement des actions de réduction du gaspillage alimentaire**, dont le tri des biodéchets, dans tous les lycées de la région, avec un objectif de réduction de plus 50% d'ici 2025 et 90% à horizon 2030.

IV—La réduction de l'impact environnemental du numérique

La sobriété numérique est l'un des enjeux de ce SPASER 2 alors que la part d'internet dans les émissions de GES représente 4%, soit 50% de plus que les émissions de GES des transports aériens mondiaux par an.

Les enjeux informatiques et numériques concernent à la fois les équipements de l'administration et ceux des lycées. **Deux actions socles** sont identifiées :

1. Dans le cadre du Schéma Directeur Stratégique des Systèmes d'Information (SDSSI) 2023-2027, la mise en place d'un critère relatif aux enjeux responsables dans la sélection/priorisation des projets SI et des offres fournisseurs ;
2. La réalisation d'un bilan carbone afin de réduire l'impact environnemental du numérique, notamment par la mise en œuvre de trois mesures :

• Allonger la durée de vie des équipements numériques (ex. rachat par les utilisateurs) ;

• Contractualiser avec des acteurs de l'ESS pour le ou hors d'usage ;

• Favoriser l'achat ou le développement éco-responsable des logiciels et des applications.

Ces premières étapes engagées par le SPASER 2 pourraient permettre de mener la Région à l'obtention du label «Numérique Responsable », accompagnée d'une démarche structurée de sensibilisation des utilisateurs.

C LE TRANSPORT DÉCARBONÉ : ACCOMPAGNER LA MOBILITE DE DEMAIN

I - Une approche par les usages

Compétente sur l'organisation des services ferroviaires, des transports routiers interurbains et scolaires, la Région dispose d'une vision globale sur la mobilité lui permettant d'agir sur les usages et :

- Inciter à la **multimodalité** : transport en commun, mobilités douces, co-voiturage, autopartage…, **notamment par des clauses d'exécution dans les conventions et D**SP, comme les exigences en matière d'adaptation des équipements pour faciliter le chargement et déchargement des vélos dans la convention SNCF ou bien encore sur les autocars (portes-vélos) ;
- Favoriser et simplifier l'**intermodalité** : développer les pôles d'échanges et les outils numériques permettant de mixer les modes, notamment via le dispositif régional **« JVMALIN»** ;
- Développer l'accès aux **mobilités douces**, notamment par des projets d'aménagement (exemple : gare routière à Orléans), notamment à destination des populations bénéficiant de minima sociaux et ce, pour une mobilité plus sociale et solidaire.

II - L'accompagnement de la transition écologique des opérateurs de transport

Sur les lignes de transport, la Région poursuit un objectif de **décarbonation des services de transport**, par le verdissement des véhicules :

- Sur les lignes régulières de cars Rémi : mise en œuvre de la stratégie zéro diesel d'ici 2028 ;

- Sur les lignes de cars scolaires Rémi : créer des conditions favorables à l'élargissement de la stratégie zéro diesel à ces lignes ;
- Sur les lignes de trains Rémi non électrifiées : mise en œuvre d'expérimentations permettant une stratégie zéro diesel, notamment par l'émergence de trains légers, et à motorisation hybride ou hydrogène ;
- Prise en compte des enjeux d'avitaillement en se fondant sur les choix du territoire, précisés dans le schéma d'avitaillement de la Région, et en ne se limitant pas à l'hydrogène.

Par ailleurs, dans la continuité de la démarche menée sur le transport routier, la Région a vocation à **intégrer les clauses de la convention TER signée en 2022 aux futures concessions ferroviaires** et les améliorer.

En parallèle, **l'expérimentation du train à hydrogène sur la ligne Tours-Loches** confirmera le rôle de précurseur de la Région pour **faire émerger des écosystèmes H2R**.

III - La décarbonation de la flotte automobile

Après la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite «Climat et résilience » qui vise à généraliser dans les prochaines années les considérations environnementales dans les marchés publics, une ordonnance du 17 novembre 2021 et ses décrets d'application fixent les nouvelles obligations en matière de renouvellement de flottes publiques de véhicules.

Ainsi, la Région s'inscrit dans la poursuite d'un objectif ambitieux : 100% de véhicules « basses émissions » (sous 3,5 tonnes) inférieures à 60 g CO^2 /km en 2025 afin de développer l'usage des **véhicules bas carbone** (électriques + hybride) du parc.

L'AMPLIFICATION DES ACQUIS DU SPASER 1

A LE RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION AVEC LA DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Dans le SPASER 1, la direction de l'environnement est intervenue sur des dossiers ciblés et dans l'élaboration de fiches méthodologiques. Pour développer son action en binôme avec la direction des achats, marchés publics et juridique, le mode de collaboration évolue afin de :

- Identifier les **marchés « éligibles »** au stade de la programmation des achats/marchés (dimension RSE – en lien avec le plan de transition), que les dossiers soient accompagnés par un acheteur ou non ;
- **Renforcer le rôle de facilitateur de la direction de l'environnement**, guidé par la direction des achats afin d'accompagner l'intégration de leviers dans les marchés ciblés. Ainsi, l'association de la direction de l'environnement a vocation à être plus systématique afin d'exploiter l'ensemble des potentiels de chaque marché.

B LA RÉDACTION D'UN RÉFÉRENTIEL DE CRITÈRES ET DE CLAUSES RESPONSABLES POUR CHAQUE FAMILLE D'ACHAT

Ces dernières années et dans le cadre du SPASER 1, des outils généraux ont été créés pour sensibiliser les directions et accompagner les premières années du SPASER.

Pour adapter l'approche et la décliner par domaine d'achat, la Région élabore un **référentiel de critères et de clauses responsables pour chaque famille d'achat** afin de faciliter l'intégration des volets environnemental et social dans les stratégies d'achat :

- Par familles d'achats ;
- Pour des clauses réglementaires ou supplémentaires ;
- Avec une proposition de pondération en fonction des enjeux.

Outre l'adaptation des pratiques à la nature de chaque type d'achat, il s'agit d'accompagner les directions pour répondre aux enjeux des domaines suivants :

- Biodiversité ;
- Eau ;
- Énergie (rénovation bâtiment + ENR) ;
- Déchets ;
- Économie circulaire ;
- Santé environnement.

De manière générale, il s'agit également d'instaurer un **critère obligatoire pondéré de 10 à 15%** dans les consultations, afin de valoriser les pratiques des opérateurs économiques pour intégrer ces enjeux dans leur prestation, service ou produit.

Enfin, pour libérer l'initiative et valoriser le savoir-faire des artisans et simplifier la réponse aux consultations, la Région souhaite **supprimer l'utilisation du mémoire technique lorsque c'est opportun** afin de ne pas donner trop de poids au marketing de l'offre.

LE PLAN DE CONDUITE DU CHANGEMENT

A LA DÉFINITION ET MISE EN ŒUVRE D'UN PLAN DE COMMUNICATION ET DE FORMATION

Pour accroître la visibilité du SPASER 2 et faciliter son appropriation, la Région mettra en œuvre un plan de formation sur les achats responsables, qui pourrait proposer :

⇒ Un module dédié aux pilotes de chantier afin de partager les objectifs, actions et échéances de chaque chantier, qui pourra faire l'objet d'une lettre de mission ;

⇒ Un module d'initiation pour les directions qui constitue un tronc commun composé de deux modules :

- Présentation du SPASER 2 et du processus interne ;
- Partage des bonnes pratiques en matière d'achat durable dans la préparation et passation des marchés publics.

⇒ Des formations niveau d'expert (acheteurs et prescripteurs) qui constituent des modules de spécialisation :

- Intégration du développement durable dans la définition des besoins : analyse fonctionnelle, approche en coût complet, égalité professionnelle, perturbateurs endocriniens … ;
- Ingénierie contractuelle favorisant le développement durable en phase de passation : procédure, format de marché, critères, clauses spécifiques… ;
- Leviers de performance environnementale ;
- Leviers de performance sociale ;
- Pilotage et amélioration de la performance achat durable en phase d'exécution.

Pour tenir compte des particularités de chaque domaine et compétences de la collectivité, les modules de spécialisation sont adaptés à la nature d'achat traitée.

Le plan de formation sera revu chaque année et fera l'objet d'adaptations aux évolutions normatives et au niveau de maturité de la collectivité.

Par ailleurs, la Région souhaite également sensibiliser les nouveaux arrivants aux enjeux du SPASER 2, en prévoyant **une fiche d'informations dans leur kit d'arrivée**, en amont de leur association au plan de formation.

B L'INTÉGRATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'ACHAT DURABLE DANS LE RÉFÉRENTIEL EMPLOIS

Pour améliorer le portage du SPASER 2 et crédibiliser l'ambition de la collectivité, les **objectifs d'achat durable seront intégrés dans le référentiel emplois de la collectivité.**

En fonction des objectifs rattachés à chaque direction générale déléguée, **ils seront également intégrés dans la feuille de route de certains managers et évalués lors des entretiens professionnels,** de manière à identifier chaque année les réalisations de la direction et les points à travailler afin d'améliorer la maturité des pratiques.

C LE RENFORCEMENT DES DOMAINES D'INTERVENTION DE LA FONCTION ACHAT ET MARCHÉS

Pour assurer l'atteinte des objectifs du SPASER 2, il est indispensable de **renforcer le positionnement et l'influence de la fonction achat et marchés dans la conduite des dossiers**.

Deux mesures sont prises afin de faire évoluer le mode de fonctionnement de la collectivité, en se fondant sur la fiche « mon achat responsable » permettant de formaliser les stratégies d'achat pour chaque consultation, avant son lancement (publication) :

- Pérenniser **la formalisation d'une stratégie d'achat pour l'ensemble des marchés** dont le montant est supérieur à 40 k€ H.T, avec l'accompagnement de la DASJ et autres directions concernées (ex. : DETE) ;
- Pour des dossiers ciblés, **validation de leur stratégie d'achat et marchés au sein d'une instance à définir**.

Cette démarche doit également permettre à la collectivité de **s'améliorer dans la prise en compte des externalités environnementales dans les marchés**, en intégrant l'ensemble des dimensions associées lors de la formalisation de la stratégie d'achat.

LES INDICATEURS ET MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

A GOUVERNANCE DYNAMIQUE DE SUIVI, MODIFICATION ET ÉVALUATION DU SPASER 2

Le SPASER 1 a posé les bases d'une gouvernance articulée autour d'un comité technique et d'un comité de pilotage.

Pour assurer un portage et une dynamique supplémentaire dans le cadre du SPASER 2, le comité de pilotage pourra associer des partenaires extérieurs pour avis consultatifs comme : FFB, CAPEB, CCI, CMA et CRESS.

En ce qui concerne l'évaluation du SPASER 2, deux niveaux seront envisagés :

- La gouvernance pourra demander d'évaluer **ex-post les impacts des actions réalisées** ;
- **La présentation en assemblée plénière d'un bilan intermédiaire** (courant 2025), qui pourra éventuellement amender le contenu et les priorités du SPASER 2.

Par ailleurs, cette gouvernance doit permettre d'évaluer a posteriori les impacts des actions réalisées et, le cas échéant, **revoir à mi-parcours (courant 2025)** le contenu et les priorités du SPASER, après avoir partagé un bilan intermédiaire en assemblée plénière.

L'évaluation et le bilan des résultats est réalisée par la DASJ en collaboration avec toutes les directions et plus particulièrement la DETE et l'ADAPT.

B DES INDICATEURS REVUS POUR UNE PLUS GRANDE LISIBILITÉ DES IMPACTS

Ce nouveau SPASER repose sur deux principes :

- **3 axes** politiques, **10 thématiques** et **31 chantiers** dont la responsabilité repose sur le portage direct des directions opérationnelles et pas seulement sur les fonctions supports ;
- Des indicateurs **déclinés par chantier** visant à mesurer une performance ou la réalisation d'une évolution dans les processus, pratiques et outils achats.

Dans le cadre du pilotage des politiques publiques, la stratégie achats responsables incluant ce SPASER 2 permettra un lien plus lisible avec les orientations politiques et budgétaires de la Région.

Pour réaliser le déploiement de ce SPASER 2 et des 31 chantiers afférents proposés (cf. annexe au SPASER 2), le budget pour les 5 prochaines années serait d'environ 120 K€ décliné comme suit : paramétrage tableau de bord décisionnel (10 K€), cellule de contact TPE/PME (40/80 K€), communication (5 K€), plan de formation (25 K€). Ce budget sera relié au pilotage de la politique publique inscrite au budget sous la rubrique : « Garantir le fonctionnement efficace de la Région Centre-Val de Loire » et sous l'activité « Mettre en œuvre une stratégie d'achats publics responsables ».

SPASER 2

Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

2023/2027